



Figement et défigement : impact de la classe d'objets sur le mode de fonctionnement des collocations verbales

Sabira DERADRA

Ecole Normale Supérieure de Bouzaréah- Alger. Algérie

dersab2@yahoo.fr

Résumé : Qualifiées depuis la nuit des temps de *figées* et récemment de *semi figées*, des collocations verbales telles que "*faire le vide autour de soi, n'avoir cure de, se fondre dans la foule, avoir plus d'un tour dans son sac, casser la baraque*" peuvent-elles se soustraire à ces qualificatifs, et par conséquent au phénomène de figement ? Afin d'apporter une réponse à cette question et pour rendre compte du degré de figement de ce phénomène phraséologique, ces unités fonctionnelles — considérées comme un des principes organisateurs du fonctionnement de la langue française — feront l'objet d'une analyse lexico-sémantique fondée sur la notion de "classe d'objets".

Mots-clés : collocations verbales ; degré de figement ; défigement ; classe d'objets ; synonymie.

Fixedness and unfixedness : impact of the object class on the mode of operation of verbal collocations

Abstract : Qualified since the dawn of time as *fixed* and recently as *semi-fixed*, could verbal collocations such as "*to clear the air around oneself, not to care about, to blend in with the crowd, pull a rabbit out of his hat, bring the house down*", escape from these qualifiers, and consequently from the phenomenon of fixedness ? In order to answer this question and taking account of the fixedness degree of this phraseological phenomenon, these functional units - considered as one of the organizing principles of the French language functioning- will be the object of a lexico-semantic analysis based on the notion of "object class".

Keywords : verbal collocations; degree of fixedness; unfixedness; object class; synonymy.

Introduction

La collocation et la classe d'objets sont deux notions qui se croisent souvent dans quasiment toutes les études portant sur le figement lexical. Pour la première, il s'agit, selon Le Pesant et Colas (1998) de « *classes sémantiques construites à partir de critères syntaxiques* ». Pour la seconde, il est question d'expressions *figées* qui se situent sur une échelle de figement –syntaxique et/ou sémantique- qui va des séquences libres à des combinaisons qui sont entièrement contraintes. Étant donné que "la classe d'objets" est considérée comme un des critères les plus éminents permettant de mettre en évidence les propriétés premières des séquences figées, à savoir le figement et le défigement, il nous a paru indispensable de baser notre analyse sur cette notion.

Une suite *figée* comme "*casser la baraque*" prend, selon Rey et Chantreau (2007, p. 54) le sens de « *remporter un succès triomphal* ». Ce sens est jugé *opaque*, car il n'est pas le produit du sens des mots composants *casser* et *baraque*. Si nous venons à substituer au complément *baraque* les termes synonymes "*maison, bicoque, cabane*", désignant aussi des constructions, nous obtiendrons respectivement les suites **casser la maison, *casser la bicoque, *casser la cabane*. Ces suites, même si elles ont un sens proche, ne peuvent en aucun cas être considérées comme synonymes à l'expression "*casser la baraque*", car elles n'ont pas la même signification que « *remporter un succès triomphal* ». Si l'on se réfère aux termes qui les composent, on peut dire que les compléments *maison, bicoque, cabane* ne forment pas une <classe d'objets> avec le complément *baraque*, car ils ne sont pas sélectionnés par le verbe opérateur *casser*. Le processus de défigement par la synonymie est contraint. Sémantiquement parlant, il ne renseigne pas davantage sur l'expression de départ "*casser la baraque*".

C'est donc par rapport à un tel cas et bien d'autres regroupés sous le nom de collocations verbales que l'on peut légitimement se demander si "la classe d'objets" peut transformer des collocations pré-construites dont le degré de figement est considérable en des expressions dont le défigement est envisageable ? Concrètement, il s'agit de savoir si la classe d'objets est au service du défigement ou non.

Pour répondre à cette problématique, nous avons choisi de mener une étude qui s'inscrit dans le domaine de la linguistique. Elle consiste en une analyse lexico-sémantique basée sur la notion de "classe d'objets". Tout au long de cet article, nous serons bien évidemment amenés à rendre compte du processus figement/ défigement, et pour ce faire, nous nous proposons d'élaborer une démarche en 4 étapes :

- définir les deux concepts clés liés : collocation et figement.

- sélectionner parmi les mots et expressions utilisés pour décrire les collocations les plus pertinents.
- procéder à l'analyse des collocations verbales relevées dans l'œuvre *Il était une fois un vieux couple heureux* de Mohamed Khaïr-Eddine, tout en essayant dans un premier temps d'apporter plus d'éclairage sur la notion de "classe d'objets" et de vérifier, dans un second lieu si elle est ou non au service du défigement.
- montrer, pour boucler la boucle, que, dans le processus de désignation des "classes d'objets", la synonymie est fonctionnelle et est au service de la dichotomie figement/ défigement dans certains cas de figure.

1. Méthodologie

1. 1. Définition de la collocation et quelques concepts liés au phénomène collocatif

Avant de procéder à une quelconque analyse, nous avons jugé utile de mettre en évidence le concept de " collocation " ainsi que d'autres liés à ce phénomène. Dans un premier temps, nous allons nous référer aux définitions contenues dans deux dictionnaires de la linguistique, à savoir le "*Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*" de Jean Dubois (1994, p. 91) et le "*Dictionnaire de la linguistique*" de Georges Mounin (2004, p. 71). Dans le premier, la collocation est définie comme « *l'association habituelle d'un morphème lexical avec d'autres au sein de l'énoncé, abstraction faite des relations grammaticales existant entre ces morphèmes* », et dans le second, la collocation est considérée comme étant « *l'association habituelle d'une unité lexicale avec d'autres unités. [...]. Il est utilisé pour définir une procédure de découverte – au moins partielle – de la signification.* » Nous remarquons que les deux linguistes accordent de l'importance aux relations unissant ces unités lexicales. Si pour J. Dubois, ces relations sont d'ordre grammatical, pour G. Mounin elles sont plutôt d'ordre sémantique.

Par opposition aux syntagmes figés, F.J. Hausmann, cité par Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau (2002, p. 143), définit les collocations comme « *des associations syntagmatiques non-lexicalisées* ». Cité dans ce même dictionnaire, M. A. K. Halliday (2002, p. 143) revient sur la notion de fréquence et objecte que le mot collocation doit être « *réservé à la coexistence consécutive et fréquente, dans de nombreux discours, de plusieurs unités.* » La cooccurrence, d'après ce même dictionnaire et à la même page, correspond à la « *coexistence dans un même contexte de plusieurs mots distincts.* »

En s'appuyant sur des paramètres qui rendent compte du degré de figement, Tutin et Grossmann (2002) donnent aux collocations une définition toute autre, en se basant sur un ensemble de critères. Ils mettent au jour, dans leur article, cinq critères déjà évoqués par Mel'cuk et Hausmann et ils n'en

gardent que trois : caractère binaire, dissymétrie et sélection lexicale. Pour ce qui est des deux autres qui n'ont pas été pris, à savoir la transparence et l'arbitraire ou la non-prédictibilité, ils sont jugés superflus dans la mesure où ils ne permettent pas de caractériser toute la classe et de dégager un prototype rendant compte de toutes les collocations.

En s'appuyant sur les trois propriétés citées plus haut, Tutin et Grossmann (2002) reformulent la définition donnée aux collocations par Mel'cuk de la façon suivante : « *une collocation est l'association d'une lexie L¹ et d'un constituant C² entretenant une relation syntaxique telle que : - C (le collocatif) est sélectionné en production pour exprimer un sens donné en cooccurrence avec L (la base); - le sens de L est habituel.* »

Les définitions tournant autour des collocations sont multiples. Elles varient selon les chercheurs et les théories et aucune ne semble rendre pleinement compte des difficultés liées à ces locutions figées. Dans une étude³ que nous avons menée en 2009, nous avons été amenée à discuter de toutes les définitions formulées à propos de ce phénomène et à en adopter une que nous avons été appelée à remettre en question. Il s'agit de celle mise au jour par Tutin et Grossmann. Afin de rendre compte de toutes les collocations sans avoir à exclure une quelconque suite étant en réalité une collocation et sans courir le risque de nous passer d'une telle richesse, il serait plus judicieux de prendre le phénomène collocatif dans une acception étendue, car la précision, par rapport à de tels phénomènes ne serait que chimérique.

Une collocation serait donc une locution dont les avantages seront énumérés *infra*. Une collocation verbale serait la locution dont le noyau est un verbe.

1. 2. La notion de figement

Après avoir été longtemps ignoré par les linguistes, le figement connaît aujourd'hui un regain d'intérêt et commence à prendre une place importante dans un grand nombre d'études récentes. Cette importance accordée à ce phénomène longtemps marginalisé est due, d'une part, à son omniprésence dans nos paroles. Sechehaye et Bally, disciples de Saussure, cités par Mejri (1999) confirment ce dernier point et formulent leur idée ainsi « *notre parole est en bonne*

¹ Mot simple ou phrasème.

² Généralement une lexie, mais parfois un syntagme par exemple à *couper au couteau* dans *un brouillard à couper au couteau*.

³ Il s'agit d'un mémoire de magistère que nous avons réalisé et soutenu en 2009. Il s'intitule *Vers une typologie des collocations : l'exemple de "Il était une fois un vieux couple heureux" de Mohamed Khair-Eddine*.

partie faite de redites, de membres de phrases, de phrases entières qui se déclenchent mécaniquement dans certaines circonstances et dont nous ne retenons que l'intention générale. » D'autre part, Mejri note, dans le même article, que le figement s'est révélé être « *une caractéristique inhérente aux langues naturelles.* »

Puisque le figement concerne le lexique et en grande partie les expressions, l'expression se définit, selon le *Dictionnaire Hachette* (2004, p. 613), comme une suite « *dont les termes, originellement distincts, forment, restant indissociables, une unité sémantique complexe.* »

Ces différents passages soulignent l'existence du phénomène et supposent que celui-ci est hors norme et irrégulier. Comme il fait partie de la langue, Alain Rey et Sophie Chantreau précisent, dans la préface de leur dictionnaire, qu' « *un lexique ne se définit pas seulement par des éléments minimaux, ni par des mots, simples et complexes, mais aussi par des suites de mots convenues, fixées dont le sens n'est guère prévisible.* »

De ce « *fait systémique* » – comme l'appelle Mejri (1999) – impliquant toutes les dimensions du système de la langue dépend le phénomène collocatif, c'est pourquoi nous avons jugé utile de revenir sur cette notion pour bien la cerner, car les définitions qui ont été formulées pour décrire ce phénomène sont fort nombreuses et particulièrement ambiguës.

Chez Dubois (1994, p. 202), le figement apparaît comme un processus qui se caractérise par la perte du sens propre des éléments qui apparaissent ensemble dans un groupe de mots ayant lui-même un sens indépendant de celui de ses composants. Mounin (2004, p. 139), quant à lui, parle d'un figement qualifié de sémantique dans la mesure où c'est l'élément qui apparaît fréquemment dans des syntagmes différents en maintenant la même signification qui a un sens figé.

Il ressort de ce qui précède que, pour Dubois comme pour Mounin, le figement concerne chacun des éléments constituant un groupe de mots ou une expression mais pas l'expression telle quelle dans sa totalité.

Par rapport au défigement⁴, le figement peut se définir par le fait d'ôter aux composants d'une expression leur liberté, c'est-à-dire qu'ils sont contraints ou ont tendance à apparaître ensemble afin de donner naissance à telle ou telle locution.

Pour étayer nos propos, nous pouvons citer, par exemple, Gross (1996, p. 9) qui considère le figement comme un des phénomènes linguistiques les plus importants, car, d'après lui, « *Il permet de rendre compte à la fois de phénomènes de nature diverse mais qui ne sont pas indépendants les uns des autres.* » Selon Mejri

⁴ Opération inverse, consiste à rendre leur liberté combinatoire et leur valeur sémantique propre aux composants d'une expression figée.

(1999), c'est cette raison et pour bien d'autres que le figement devient un « *lieu privilégié pour étudier la mémoire des collectivités* ». Selon ce même auteur, le figement prend place aujourd'hui parmi les procédés et les processus à l'oeuvre dans le renouvellement du lexique : il touche non seulement à tout le spectre catégoriel, mais il a l'exclusivité de la formation des outils syntaxiques (déterminants complexes, locutions prépositionnelles et conjonctives).

Pour étudier cette notion, Gross (1996, p. 13) se penche sur des propriétés tendant à caractériser ce phénomène. Il s'agit de l'opacité sémantique, le blocage des propriétés transformationnelles (le passif, l'extraction, le détachement, la pronominalisation, la relativation, l'interrogation), la non-actualisation des éléments, la portée de figement, la non-insertion, le blocage des paradigmes synonymiques. Ces critères s'appliquent à toutes les collocations quelle que soit leur catégorie (noms composés, collocations verbales, adjectivales, adverbiales, prépositives, conjonctives ou autres) et rendent compte de la sémantique aussi bien que de la syntaxe, car fait remarquer Gross (1996, p. 13), « *une description qui ne serait que syntaxique ou sémantique ne retiendrait qu'une partie des faits* ».

Notre article se doit donc d'étudier les collocations verbales, qui, à la différence des autres catégories, illustrent au mieux le paramètre de figement que nous avons choisi d'examiner, soit "*Les compléments ne forment pas de classes*".

1. 3. La terminologie adoptée

Aujourd'hui, nous sommes en présence d'une profusion terminologique qui risque de nous faire perdre de vue notre objectif. C'est pourquoi, parmi ces termes qui sont employés pour décrire le figement et le phénomène collocatif et qui soulignent des points de vue théoriques différents, nous choisirons ceux qui sont les plus pertinents pour notre sujet.

Dans notre article, une collocation sera désignée par plusieurs termes ; certains sont courants : *association, combinaison, construction, ensemble, unité et suite*. Dans leur sens le plus simple, ces termes désignent un tout organisé et cohérent. *Suite*, associée à *figée* peut renvoyer à une expression figée.

D'autres termes pouvant être utilisés comme substituts au mot *collocation* ont fait naître beaucoup de querelles terminologiques –conséquences, d'après Gross (1996, p. 70) d'analyses superficielles. La "locution" est un terme qui aura l'occasion de figurer constamment dans notre article, dans la mesure où on se contente de ce qui a pu être dit par Gross (1996), dans le glossaire de son livre déjà cité :

"Une locution est un syntagme (nominal, verbal, adjectival, adverbial) dont les éléments composants ne sont pas actualisés individuellement et qui forme un concept autonome, que le sens global soit figé ou non."

Quant à ce même mot, Leroi (2004, p. 37) ajoute qu'il « *présente l'avantage (ou l'inconvénient selon les points de vue) de ne pas donner d'indication sur le degré de figement de la séquence qu'il représente et est donc générique.* »

Les collocations peuvent être aussi des séquences dans la mesure où elles désignent, selon Dubois (1994, p. 429), des suites « *d'éléments ordonnés conventionnellement sur l'axe syntagmatique.* », c'est-à-dire qu'une collocation se présente bel et bien comme une séquence figée mais elle représente le degré le plus faible de figement (son sens est dérivable du sens des mots isolés qui la composent et restreint les propriétés transformationnelles). Le vocable "séquence", employée également par Mejri (cf. Marie- Véronique Leroi, 2004, p. 37) présente, d'après ce même linguiste, l'avantage d'être un terme "neutre".

"Mot" et "terme" sont synonymes et nous les utiliserons dans leur sens le plus général qui veut qu'ils représentent tous deux, d'après *Le Petit Larousse* (2005, p. 708), un « *Elément de la langue... susceptible d'une transcription graphique comprise entre deux blancs.* »

2. Les compléments ne forment pas de classes

Ce paramètre se traduit par l'absence de paradigme, c'est-à-dire l'impossibilité de substituer à un complément suivant le verbe un autre ayant le même sens, un sens contraire, ou accomplissant tout simplement la même fonction (celle de complément).

2. 1. La notion de "classe d'objets"

La description des arguments des verbes diffère d'un prédicat⁵ à un autre ; les arguments⁶ d'un verbe ordinaire doivent être décrits en termes de classes. Empruntée à l'informatique par Gross, la classe d'objets « *est définie par les relations syntaxiques qu'elle entretient avec une ou plusieurs classes de verbes appelés opérateurs appropriés.* » Pour illustrer cette définition, Denis Le Pesant (1994) donne l'exemple suivant :

La classe d'objets <s->qui comprend des noms désignant des supports de l'écriture : *ardoise, carnet, journal, missel, panonceau* est définie par le fait d'être

⁵ Est un opérateur mis en relation avec divers arguments. Ainsi la proposition *Paul donne le journal à Sophie* aurait une représentation logique du genre : *donner (Paul, le journal, Sophie)*, où le verbe est une constante prédicative, et les arguments des constantes individuelles.

⁶ Emprunté à la logique, ce terme désigne une entité à laquelle s'applique une fonction et pour laquelle elle possède une valeur. On posera ainsi dans une classification des verbes (prédicats) que *Jean marche* est un verbe à un argument, *Jean mange une pomme* est un verbe à deux arguments, *Jean donne une pomme à André* est un verbe à trois arguments, et que *il pleut* est un verbe qui a sa fonction en lui-même.

sélectionnée d'une part en position de N1 (groupe nominal complément d'objet) par le verbe *lire* appelé opérateur approprié :

Je lis une ardoise,

Je lis un carnet,

Je lis un journal,

Je lis un missel,

Je lis un panonceau,

D'autre part, en position de N2 (complément circonstanciel de lieu) par les opérateurs appropriés *lire dans, lire sur* :

Je lis une phrase (sur/dans) une ardoise,

Je lis un poème (sur/dans) un carnet,

Je lis un article (sur/dans) un journal,

Je lis une prière (sur/dans) un missel,

Je lis une adresse (sur/dans) un panonceau.

La classe d'objets doit être représentée par un nom ou une liste de noms dressée comme l'a été celle de l'exemple ci-dessus. Cette même classe d'objets <s> peut être sélectionnée toujours en position de N1 par toute une classe d'opérateurs appropriés, exemple : *déchiffrer, décrypter, relire*.

D'autres prédicats ayant un large spectre d'arguments peuvent être décrits avec précision à l'aide des traits syntaxiques (humain, animal, végétal, concret, locatif, temps, abstrait). Gross cite, à titre d'exemple, le verbe *rire* qui peut avoir comme sujet n'importe quel humain et le verbe *peser* n'importe quel concret.

Il existe des prédicats pour lesquels l'indication du trait syntaxique est insuffisante, il faut donc préciser à l'intérieur du trait indiqué les différentes classes d'objets. Pour illustrer ce troisième cas de figure, Gross donne l'exemple du verbe *prendre* qui a comme compléments des substantifs concrets. Ce trait syntaxique ne permet pas de bien décrire l'ensemble des arguments de ce verbe, c'est pourquoi il faut spécifier à l'intérieur du trait " concret " les classes suivantes : aliments, boissons, médicaments, moyens de transport.

Les verbes faisant partie des locutions dites verbales ont, en position d'arguments, non pas des classes d'objets mais des éléments isolés qui n'admettent aucun paradigme. Par opposition à ces locutions, d'autres manifestent un début de paradigme qui dépasse le stade de mots pour aboutir à celui de phrases. Par exemple, *perdre la boule* a le même sens que *perdre la boussole*. Toutes les deux veulent dire *être troublé, affolé*, bien que les mots *boule* et *boussole* ne soient pas synonymes. La synonymie ici ne concerne pas les mots mais elle est observée entre phrases.

Gross précise qu'il y a quatre situations où un début de paradigme peut être observé :

- l'élément bloqué peut être en position d'objet direct sans complément second
: *prendre la tangente* ;
- le premier complément est bloqué tandis que le deuxième est libre : *tirer sa révérence à Nhum* (nom humain) ;
- le premier complément est libre et le second figé : *mettre Nhum au pas* ;
- les deux compléments sont figés : *séparer le bon grain de l'ivraie*.

2. 2. Analyse

Avant de procéder à l'analyse de notre corpus, il importe de signaler que les collocations comprises dans cette sous-partie vont être regroupées selon qu'elles comprennent un ou plusieurs compléments libres ou figés. Dans cette perspective, nous nous référerons aux quatre situations définies par Gross. Concernant ce premier paramètre, à savoir les compléments ne forment pas de classes, nous nous attèlerons, au fur et à mesure que nous progresserons, à vérifier si les mots synonymes peuvent se substituer les uns aux autres au sein d'un contexte bien déterminé et former des classes d'objets.

Les compléments *grain* (*veiller au*), *yeux* (*sauter aux*), *vinaigre* (*tourner au*), *rond* (*tourner en*), *vie* (*perdre la*), *doigts* (*se mordre les*), *faim* (*crever de*), *assaut* (*prendre d'*), *coup d'œil* (*jeter un*), *paquet* (*toucher un gros*), *volet* (*trier sur le*), *chemin* (*rebrousser*), *mort* (*fuir une ... certaine*), *bout* (*en savoir un ... sur*), *pieds* (*ne pas remettre les ... quelque part*), *embarras* (*avoir l... du choix'*), *cure* (*avoir ... de*) ne peuvent être remplacés par des synonymes. La synonymie n'est pas tolérée car elle déforme, à chaque fois, le sens premier de chacune des collocations citées. Ces substitutions lexicales sont contraintes et dès lors, elles ne répondent pas au processus de défigement.

Veiller au grain veut dire *être sur ses gardes*. Si l'on substitue *céréale* à *grain*, l'on obtiendra **veiller à la céréale*. Cette seconde combinaison a un sens complètement différent du sens originel de la collocation en question. Le sens que prend l'expression **veiller à la céréale* est compositionnel et n'a aucun rapport avec celui de la collocation originelle *veiller au grain* qui n'est pas dérivable du sens des mots isolés qui la composent. Le complément *grain* est donc un élément isolé qui n'est susceptible d'aucune substitution. Le substitut ou le nouveau collocatif *céréale* ne peut être sélectionné en production pour exprimer le sens d'*être prudent* en cooccurrence avec la base *veiller*. Donc, la construction **veiller à la céréale* n'a aucune chance d'être reproduite spontanément. Ceci est valable aussi pour le reste des collocations si on substitue aux compléments :

- *yeux* dans (*sauter aux yeux* qui veut dire *c'est évident*) le complément *nez*
- *vinaigre* (*tourner au vinaigre* : *prendre une fâcheuse tournure*) → *citron*

- *rond* (*tourner en rond : en revenir toujours au point de départ*) → *cercle*
- *vie* (*perdre la vie : mourir*) → *existence*
- *doigts* (*se mordre les doigts : se repentir*) → *orteils*
- *faim* (*crever de faim : mourir*) → *creux*
- *assaut* (*prendre d'assaut : s'emparer par la force de*) → *attaque*
- *coup* (*jeter un coup d'oeil : jeter un regard rapide*) → *heur*
- *paquet* (*toucher un gros paquet : avoir une grande somme d'argent*) → *colis*
- *volet* (*trier sur le volet : choisir avec soin*) → *persienne*
- *chemin* (*rebrousser chemin : reprendre sa route en sens inverse*) → *piste*
- *mort* (*fuir une mort certaine : fuir un danger et l'éviter*) → *décès*
- *bout* (*en savoir un bout sur : savoir beaucoup de choses sur*) → *limite*
- *pieds* (*ne pas remettre les pieds : ne pas y aller*) → *arpions*
- *embarras* (*avoir l'embarras du choix : avoir un excès de possibilités qui entraîne une difficulté de décision*) → *difficulté*
- *cure* (*n'en avoir cure : ne pas s'en soucier*) → *soin*.

Pour ce qui est de la dernière expression, A. Rey et S. Chantreau (2007, p. 253) notent que la locution *avoir cure de* « *s'employait aussi positivement en ancien et moyen français, où de nombreuses locutions verbales avec cure sont attestées (faire, mettre [sa] cure, prendre cure, en cure).* » Aujourd'hui la locution la plus attestée est *n'avoir cure de* qui veut dire *ne pas se préoccuper de quelque chose*. Ce sens est préconstruit et n'a aucun rapport avec le synonyme de *cure*, *soin*. La synonymie est défectueuse et par conséquent l'axe paradigmatique n'est plus fonctionnel quant à cette collocation.

Cette première série comprend des collocations à un seul complément en position de complément d'objet sans complément second, elles appartiennent toutes à la première situation et leurs compléments perdent leur sens individuel à la faveur d'un sens unique propre à toute la collocation telle qu'elle fonctionne dans sa totalité.

D'autres exemples de collocations construits autour des différents emplois de certains verbes vont nous permettre d'élucider davantage la notion de classe d'objets. Le vocable "*mettre*", qui constitue une base verbale courante, construit avec les constituants "*pas*, *garde* et *cause*" en position de groupe prépositionnel complément les collocations *mettre au pas*, *mettre en garde* et *mettre en cause*.

Si l'on substitue respectivement à ces trois collocatifs les termes "*enjambée*, *défense* et *motif*", l'on obtiendra les combinaisons suivantes **mettre à l'enjambée*, **mettre en défense* et **mettre en motif*. L'on remarque que ces nouvelles constructions n'ont de fait pas le même sens que les locutions initiales. L'on pourrait même dire que ces nouvelles séquences n'ont aucun sens et n'ont, par conséquent, aucune chance d'être produites spontanément.

La synonymie, comme on peut le constater, n'est tolérée ni entre mots ni entre phrases, car bien qu'elles comprennent des compléments qui remplissent la même fonction, les collocations *mettre en garde* et *mettre en cause* ne manifestent aucun début de paradigme.

Les collocatifs *pas*, *garde* et *cause*, bien qu'ils soient tous sélectionnés par le verbe *mettre*, ne peuvent appartenir à la même classe d'objets, car le sens que prend chacun de ces mots en cooccurrence avec la base verbale *mettre* diffère de celui qu'il prend en dehors de cette association.

Quant à la question d'appartenance, *mettre au pas* et *mettre en garde* relèvent de la troisième situation, leur premier complément est libre et les seconds figés.

Mettre Nhum au pas (*forcer à obéir, à céder*)

Mettre Nhum en garde (*avertir*)

Au premier complément, l'on peut substituer n'importe quel sujet humain et dans ce cas, il existe une possibilité de commutation. Il en est de même pour la locution "*mettre en cause*" qui, d'après A. Rey et S. Chantreau (2007, p. 136), s'opposait à l'origine à **mettre hors de cause**. De nos jours, l'expression est utilisée en parlant des choses. Quant à "**mettre quelqu'un en cause**", la locution n'est pas comprise comme « considérer qu'il est concerné dans une affaire », mais plutôt appréhendée comme « mettre sa probité, sa valeur en question, en doute ».

Ceci ne s'applique pas parfaitement aux collocations qui sont construites autour du verbe *tirer*. Dans *tirer Nhum d'affaire*, le complément *affaire* est figé, tandis que le complément *Nhum* qui peut se joindre à cette expression est libre et commute avec n'importe quel humain. *Tirer d'affaire* a un début de paradigme et a comme synonyme l'expression *tirer d'embarras*. Toutes deux veulent dire *tirer d'une situation embarrassante* et fonctionnent quasiment de la même façon.

Tirer Nhum d'affaire

Tirer Nhum d'embarras

Le deuxième complément qui se joint au verbe *tirer* est *profit*. Ce complément est figé et n'accepte pas de synonymes.

**Tirer avantage*

**Tirer bénéfice*

Cette même expression, dans sa totalité, a un début de paradigme. Elle a le même sens que *tirer un profit*, *tirer un avantage* et *tirer un bénéfice*.

Dans *tirer les ficelles*, l'élément bloqué *ficelles* est en position de complément d'objet sans complément second. Il n'accepte pas de substituts tels que *cordes*.

**Tirer les cordes* est correct des points de vue grammatical et sémantique, mais son sens qui est compositionnel n'est pas compatible avec celui de *tirer les ficelles* qui est préconstruit et dénote *le fait de faire agir les autres sans être vu*.

Il existe une expression construite, elle aussi, autour du verbe *tirer* et qui a pour complément le mot *ficelle*, mais qui ne commute pas avec la locution *tirer les ficelles*. Il s'agit de *tirer sur la ficelle* qui veut dire *exagérer*.

Contrairement aux locutions précédentes qui font partie de la première situation, l'expression *tirer le diable par la queue* fait partie de la quatrième situation, elle comprend deux compléments figés et ne tolère pas de synonymes. Elle prend le sens d'*avoir des difficultés d'argent* et ne commute dans sa totalité avec aucune autre locution. Construite sur le même modèle, *tirer la mort par la queue* (Hampâté Bâ, p. 187) renvoie à une personne courageuse et brave.

Les compléments qui ont suivi le verbe *tirer* ne peuvent pas être pris dans leur sens littéral, ils prennent un sens figuré limité par celui de la base, c'est pourquoi il est difficile de parler de classes d'objets en matière de collocations.

Avec le verbe *faire*, trois collocations font leur apparition dans notre corpus : *faire de la taule*, *faire tourner la baraque* et *faire le vide dans son esprit*.

On peut substituer au terme *taule* dans la première expression le mot *prison*, ce qui donnera *faire de la prison*. Comme il est plus courant que le mot *taule*, *prison* vient éclaircir davantage le sens de la locution en question. Il le rend comme s'il était compositionnel et est le produit des éléments composants.

Faire tourner la baraque veut dire *trouver les moyens de subvenir au besoin de sa famille*. Si on met *maison* à la place de *baraque*, la suite perd son sens propre. Cette collocation appartient à la première situation, elle comprend un seul complément et est figé.

La collocation *faire le vide dans son esprit* appartient à la quatrième situation. Elle comprend deux compléments figés *vide* et *esprit* et ne commute pas avec l'expression *faire le vide autour de soi*. La première a le sens d'*éloigner de soi tout souci et se procurer la paix*, alors que la seconde prend le sens de *s'isoler*, selon A. Rey et S. Chantreau (2007, p. 791).

M. Laurens (1999) dit que « *c'est lorsqu'on veut marquer les frontières qu'il se présente des difficultés*. » Comme on peut le constater, la collocation ne se traduit pas littéralement, c'est-à-dire mot à mot, elle doit être prise dans sa totalité, car tous ses éléments fonctionnent ensemble en un seul bloc.

Deux collocations présentent une grande ressemblance, à croire qu'elles sont presque synonymes et peuvent commuter, il s'agit de *se fondre dans la nature* et *se fondre dans la foule*. Toutes deux comprennent un seul complément figé. Celui de la première ne tolère aucun synonyme surtout que le sens que prend le mot *nature* est large et rend difficile le choix d'un terme équivalent et adéquat. Celui de la deuxième, *foule*, est limité du point de vue sémantique et on peut lui substituer le mot *masse*.

Se fondre dans la foule est synonyme de *se fondre dans la masse* et a donc un début de paradigme. Ces deux expressions prennent le sens de *disparaître*, et le lieu de disparition est déterminé, c'est-à-dire que la personne est mêlée à la foule ou à la masse et qu'on ne la voit pas. Ce sens s'avère compositionnel et dérivable du sens des éléments constituant ces deux suites.

Se fondre dans la nature a le même sens que les deux locutions précédentes, sauf qu'avec le complément *nature* le lieu de la disparition n'est pas défini, selon A. Rey et S. Chantreau (2007, p. 542), *nature* est ici « un milieu spatial neutre et mal connu. » Le sens de *disparaître* que prend cette collocation est préconstruit et n'est pas le résultat du sens de ses éléments constitutifs.

Autour du verbe *prendre*, on se retrouve avec quatre collocations. *Prendre un coup* veut dire *être très affecté par quelque chose* ; *prendre du galon* a le sens de *passer à un grade supérieur* ; *en prendre ombrage* signifie *s'en offenser*. Ces trois collocations appartiennent à la première situation et comportent chacune un seul complément figé. Si on met respectivement à la place des compléments *coup*, *galon* et *ombrage* les mots *choc*, *ruban* et *feuillage*, on obtiendra :

*prendre un choc,

*prendre du ruban,

*en prendre feuillage.

Ces trois expressions ont un sens différent de celui des collocations premières. Contrairement à ces trois collocations, *prendre le frais* a un début de paradigme et est synonyme de *prendre l'air*.

Certaines collocations comprennent des adjectifs possessifs. On en a sélectionné quatre : "*laisser sa peau*, *manger à sa faim*, *prendre son temps* et *voler de ses propres ailes*". Dans ces collocations, *chair* ne peut conserver à la suite *laisser sa peau* son sens propre qui est *mourir* ; *creux* ne peut renvoyer au même sens que *faim* dans *manger à sa faim* qui signifie avoir le nécessaire pour vivre ; *durée* est un terme inapproprié dans ce contexte, l'expression *prendre son temps* veut dire *user de tout son temps, ne pas se presser*, cette même collocation peut prendre le sens de *gaspiller inutilement son temps*, en partie à *ne rien faire*, ce sens est négatif par rapport au premier ; *ailes* n'accepte pas pour substitut *élytres*, car il déforme le sens de la collocation *voler de ses propres ailes* qui signifie *agir seul, sans l'aide d'autrui* ; *être indépendant*.

Notons que ces quatre collocations sont des locutions qui contiennent un seul complément figé et comme on vient de le voir, elles n'acceptent pas de synonymes et ne sont pas susceptibles de constituer un paradigme.

Toutes les collocations verbales se ressemblent dans la mesure où le choix du collocatif n'est pas arbitraire mais il ne réalise son sens qu'en rapport avec celui de la base.

Au regard de ce qui précède, on peut avancer que le sens que prend le collocatif peut être son sens propre comme il peut être un autre qui lui est complètement étranger, c'est pourquoi il est difficile d'évoquer la notion de classe d'objets en matière de collocations. Il y a lieu de signaler que la base conserve d'habitude son sens premier. Quant à la différence, elle réside dans le fait que, même appartenant à la même situation –la quatrième selon Gross, les collocations fonctionnent différemment ; certaines ont un début de paradigme et peuvent se substituer les unes aux autres et d'autres ne sont susceptibles d'aucun paradigme et sont par conséquent figées.

Conclusion

Tout au long de cet article, nous avons examiné les synonymes au sein des collocations verbales relevées dans l'œuvre "*Il était une fois un vieux couple heureux*" de Mohamed Khaïr-Eddine. En inscrivant la synonymie dans le processus de désignation des classes d'objets, il ressort au terme de ce travail quelques éléments essentiels que nous résumons ci-dessous :

- La notion de classe d'objets s'applique aux mots et ne peut être étendue facilement à certaines collocations verbales qui équivalent à des phrases.
- La synonymie est certes difficile à cerner, mais elle rend bien compte du défigement. Observée entre mots, bien qu'ils ne soient pas de vrais synonymes, elle témoigne d'une grande richesse en matière de lexique. Un lexique qui ne se limite pas à un ensemble de mots, mais qui englobe aussi les cooccurrences et les collocations. Elle est donc fonctionnelle sur les deux plans, elle part de celui des mots pour arriver à celui des phrases.

Dans *se fondre dans la foule* et *se fondre dans la masse*, la synonymie dépasse le stade des constituants (*foule* et *masse*) et aboutit à celui des combinaisons *se fondre dans la foule* et *se fondre dans la masse* qui sont deux collocations substituables l'une à l'autre dans tous les contextes. Elles sont donc de vrais synonymes. Ceci est valable également pour les deux cas de figure suivants :

*prendre l'air / prendre le frais ;
faire de la taule / faire de la prison.*

Dans cette dernière expression, la synonymie prend de l'ampleur, et, avec le constituant *prison*, vient éclaircir davantage le sens de la collocation *faire de la taule*. L'élément constitutif *prison* est courant par rapport à *taule*.

- L'axe paradigmatique peut ne pas être tout à fait fonctionnel dans d'autres cas de figure. *Se fondre dans la nature*, bien qu'elle ait le même sens que ses deux variantes expressives *se fondre dans la foule* et *se fondre dans la masse*,

ne commute pas avec elles. Dans *il s'allongea et ferma les yeux en tachant de faire le vide dans son esprit*, la suite *dans son esprit* ne peut être remplacée par *autour de soi*. La nuance est, peut-être, minime, mais elle a son importance sémantique dans un tel énoncé. Il s'agit, pour la première suite, de *se procurer la paix, de ne plus penser à rien, sans pour autant s'éloigner des autres et s'isoler*, alors que *autour de soi* inclut le fait de *fuir les autres, de s'isoler*. La manipulation lexicale est quelque peu contrainte.

Qu'elle soit partielle ou totale, qu'elle s'inscrive dans le processus de désignation des classes d'objets ou indépendamment de toute autre notion, la synonymie reste un des paramètres clés à mettre à l'œuvre, pour étudier le processus figement/défigement au sein de toutes les catégories du discours.

Références bibliographiques

- Calaque, Elizabeth (2006), « Approche syntagmatique du lexique. Collocations et image de l'organisation lexicale. » (En ligne), consulté le 13/01/2008, URL : www.edufle.net/Collocations-et-image-de-l-81k -
- Dictionnaire de la linguistique* (2004), sous la direction de Georges Mounin, Puf, Paris.
- Dictionnaire de linguistique et sciences du langage* (1994), sous la direction de Jean Dubois, Librairie Larousse, Paris.
- Dictionnaire des expressions et locutions* (2007), Rey, Alain et Chantreau, Sophie. Collection les usuels, Paris.
- Dictionnaire d'analyse du discours* (2002), sous la direction de Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau, éditions du Seuil, Paris.
- Dictionnaire Le Petit Larousse, grand format* (2005), éditions Larousse, Paris.
- Gross, Gaston (1996), *Les expressions figées en français, noms composés et autres locutions*, L'essentiel français, Ophrys, Paris.
- Hampâté Bâ, Amadou (2008), *Petit Bodié et autres contes de la savane*. Pocket, Paris.
- Khair-Eddine, Mohamed. 2004. *Il était une fois un vieux couple heureux*, Seuil, Collection Points, Paris.
- Laurens, Marleen (1999), « La description des collocations et leur traitement dans les dictionnaires ». (En ligne), consulté le 25/11/2007, URL : www.kuleuven.be/vlr/994colloc.htm - 59k -
- Le Pesant, Denis (1994), « Les compléments nominaux du verbe *lire*, une illustration de la notion de « classe d'objets », *Langages*, n°115, pp. 31-46.
- Leroi, Marie-Véronique (2004), *Le traitement automatique et lexicographique des locutions verbales figées en français*, Mémoire de recherche, Université Paris III, Sorbonne nouvelle ILPGA.

- Mejri, Salah (1999), « Le figement lexical : nouvelles tendances ». (En ligne), consulté le 23/12/2007, URL : www-lli.univ-paris13.fr/membres/biblio/1248_nouv_tendances.doc -
- Tutin, Agnès et Grossmann, Francis (2002), « Collocations régulières et irrégulières : esquisse de typologie du phénomène collocatif ». (En ligne), consulté le 11/11/2007, URL : w3.u-grenoble3.fr/tutin/collocations/RFLA.pdf